

COMMUNE DE COSSÉ-EN-CHAMPAGNE
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU
JEUDI 4 FÉVRIER 2016 A 20H30

Date de convocation : 28/01/2016

Date d'affichage : 28/01/2016

Conseillers en exercice : 11

Présents: 11 Votants: 11

L'an deux mil seize, le quatre février à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Claude MORAND, Maire.

Etaient présents : MMES M-C MORAND, C. DAVID, S. FOURMOND et Mrs, Ch. HERBERT, R. OGER, M. BAUDOUIN, G BELAIR, S COIGNARD, S. FOUCHER, J-F GARREAU et J-J LISSILLOUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Néant

Jean-Jacques LISSILLOUR a été nommé secrétaire de séance,

Marie-Jo MESNIL, secrétaire de mairie assistait également à la présente séance.

1 Approbation du compte rendu de la séance du 7 janvier 2016 à l'unanimité;

2 Réflexions sur la création d'une commune nouvelle avec la commune de Bannes ;

Madame le Maire informe le conseil qu'une première réunion de travail a eu lieu lundi 1^{er} février 2016 à 17h30 entre les maires et adjoints des communes de Bannes et Cossé-en-Champagne, en présence des secrétaires de mairie.

Il s'agissait dans un premier temps de réfléchir ensemble sur les objectifs communs et commencer à travailler sur la charte qui lierait les deux communes.

Une deuxième réunion de travail est prévue lundi 8 février à 17h30 afin de poursuivre la réflexion.

3 Programmation des travaux de voirie 2016

• Empierrement des chemins et voies communaux

Madame le Maire rappelle les quantités réparties dans les différents chemins communaux et les incidences financières depuis ces dernières années :

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
M3	84	96	84	72	84	84	60
€	1 641.58	1 876.09	1 673.73	1 446.68	1 908.82	2 284.42	1 523.32

Chacun des conseillers se pose la question du bienfondé de cette distribution de pierres qui apporte chaque année son lot de plaintes de la part des administrés et représente un coût important pour la commune.

L'ensemble du conseil décide donc de supprimer la distribution de pierres dans les différents chemins à l'exception des chemins de Bellevue et Montplaisir qui sont des chemins communaux.

Les pierres encore en stock à l'atelier communal suffiront à Philippe, agent communal, pour couvrir les besoins de l'année 2016. Ils n'y a donc pas lieu de prévoir une commande de pierres sur l'exercice 2016.

Voirie

Christian Herbert rappelle les propositions des travaux de voirie faites en 2015 et fait le bilan de ce qui a été réalisé et reste à réaliser :

La Bâte Enduit bicouche sur 500 m² mais toujours en attente de l'achèvement des travaux aux lieux-dits « Saulnaie » et « La Baste »

Route de Poillé : Buse cassée à remplacer : Eurovia a fait le nécessaire lors de l'exécution des points à temps, par un renforcement à l'emplacement de la buse. Le problème est provisoirement solutionné.

- La Novale : Revoir le virage où l'eau ne s'écoule pas : Il sera demandé à Philippe de creuser des saignées régulièrement dans la berne afin de permettre à l'eau de s'écouler.
- Les Crésantières Remplacer la buse à l'entrée du chemin et prévoir un rechargement sur 50 m au niveau du hangar.
 Mme le Maire explique que les achats/ventes de terrain du chemin des Crésantières, en date de 1999, n'ayant jamais été régularisés, il est illégal pour la commune d'intervenir sur le chemin.
 La régularisation du dossier s'avère très compliquée aujourd'hui car le dossier élaboré à cette époque serait devenu caduque selon le notaire et le document d'arpentage a été égaré entre le notaire et le géomètre.
 Compte tenu de la complexité du dossier, des frais de géomètre, enquête d'utilité publique, notaire, qu'il faudrait engager si le dossier existant n'est plus recevable et des travaux de voirie à engager, le conseil, après un long débat, privilégierait la réouverture de l'ancien chemin communal.
 Le propriétaire du lieu-dit « les Crésantières » conserverait son chemin d'accès en propriété et l'entreprendrait lui-même.

Puis Madame le Maire présente les demandes des riverains de la route de Bannes en entrée d'agglomération :

Demande d'Edouard Hougron : Que le nécessaire soit fait devant sa maison, afin que son mur ne soit plus dégradé. Il demande un enduit sur la berne. (Il avait été demandé à Philippe de remblayer les trous). Les véhicules se croisent en mordant sur la berne.

Le Conseil décide qu'il soit demandé à Philippe, employé de voirie, de remettre du tout-venant et un enrobé à froid.

Demande de Mme Heurtebise : Qu'il soit fait quelque chose pour faire ralentir les véhicules. Ils roulent très vite et se croisent en mordant sur la berne au risque de percuter les piétons. Mme Heurtebise demande qu'une haie soit plantée pour sécuriser les piétons.

Considérant que la haie sera écrasée par le passage des véhicules comme cela s'est fait par le passé, le conseil suggère que les enfants empruntent l'impasse du lotissement puis la route de Plaisance et évitent d'emprunter la route de Bannes.

4 Affaires financières : Vote des tarifs

➤ Redevance assainissement 2017

Après présentation des tarifs des exercices antérieurs et réflexion sur le prix à facturer au titre de l'exercice 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le tarif pour la redevance assainissement comme suit :

Abonnement/forfait	90 €
Consommation	1.20 €/m3
Incidence pour 120 m3	234.00 €

➤ Cantine et garderie

Considérant le déficit du pôle cantine,

Considérant que le prix de revient d'un repas est de 8.00 €,

Le conseil décide à l'unanimité de modifier l'ensemble des tarifs cantine à compter du 1^{er} avril 2016 comme suit :

	2016
REPAS ENFANT	3.50
REPAS ADULTE	8.00
REPAS PORTAGE	8.00

Pour réduire les coûts de la cantine et compte tenu de la baisse des effectifs, le conseil donne son accord pour réduire les heures effectuées par Corinne en supprimant celles effectuées sur le temps des repas.

Il charge Mme le Maire de consulter l'avis du Comité Technique Paritaire de la Mayenne comme la réglementation l'impose.

En ce qui concerne la garderie,

Le conseil décide d'augmenter les tarifs de la garderie comme suit :

GARDERIE / heure	QF < 1000 €	1.85 €/h
	QF > 1000 €	1.90 €/h
NAP participation aux Fournitures		15 € / an

➤ **Vote des fournitures scolaires**

Le conseil décide de maintenir le montant des participations scolaires pour l'exercice 2016 concernant les prix, cadeaux de Noël et fournitures scolaires à 50.00 € / élève + un forfait pour divers achats de 2000 €;

Considérant que les effectifs au 01/01/2016 sont de 46 élèves, la participation attribuée sera alors de 4300 € pour l'année 2016.

➤ **Vote des tarifs location salle des fêtes**

Le conseil vote les tarifs comme suit pour la location de la salle des fêtes,

	Tarifs habitants de la commune	Tarifs hab. hors commune
Location pour le week-end	260 €	350 €
Location à la journée	160 €	250 €
Conférence/ réunion	100 €	150 €
Vin d'honneur	50 €	70 €
Associations	1 première location gratuite par an puis paiement plein tarif dès la 2 ^{ème} location.	Application des tarifs en vigueur ci-dessus.
Chauffage	40 € / jour – 80 € pour le week-end au cas par cas y compris pour les locations gratuites aux associations.	
Ménage	100 € / location quel que soit la durée	

➤ **Vote des subventions aux organismes privés**

Après un long débat et beaucoup de réflexion au cas par cas, le conseil municipal vote les subventions pour l'année 2016 comme suit :

Associations	2014	2015	2016
Société de pêche du Treulon	180	180	90
Alerte Sportive de Ballée	80	100	50
Prévention Routière	30	30	0
Ass. de Pêche du plan d'eau	280	280	150
A.P.E. Cossé Bannes Epineux	150	150	150
Sapeurs pompiers de Brûlon	20	30	0
Comité des fêtes	550	500	0
C.C.A.S	663.50 €	781.50	0
Total	1 953.50	2 051.50	440.00

Compte tenu du fait que le budget du CCAS couvrait essentiellement le repas des aînés, ce budget annexe n'aura plus d'objet, il pourra alors être envisagé la dissolution du C.C.A.S.

6 Proposition d'un règlement cimetièrè

Madame le Maire propose le règlement du cimetière élaboré par Christian Herbert. Chacun en a pris connaissance et donne son accord pour sa mise en application.

7 Facturation du coût de la plaque du jardin du souvenir

Les devis arrivés très tardivement sont trop onéreux pour être pris en considération. Un autre devis sera sollicité avant toute réflexion.

8 Questions diverses

- **Argent de poche**

Compte tenu des restrictions budgétaires, il n'y aura pas de mission « argent de poche » sur l'exercice 2016.

La séance est levée à 23h55.